## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS "Press Start Cards – 200 cartes à gagner"

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **Press Start Cards**, immatriculée sous le numéro **514 076 553**, dont le siège social est situé au 20 route de moulineuf, 41100 Coulommiers la tour, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé **"Press Start Cards – 200 cartes à gagner"** sur le réseau social TikTok.

### ARTICLE 2 - DURÉE DU JEU

Le jeu débute le 27 mars 2025 à 12h00 (heure de Paris) et se termine le 11 avril 2025 à 12h00 (heure de Paris).

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans l'Union européenne, à l'exclusion des membres du personnel de Press Start Cards et de leurs familles.

Pour participer, chaque joueur doit, pendant la période du jeu :

- 1. S'abonner au compte TikTok @PressStartCards
- 2. Liker la publication du jeu concours
- 3. Partager la publication du jeu concours

Toute participation incomplète ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme invalide.

#### **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

200 gagnants seront désignés par tirage au sort et recevront chacun **1 carte rétro gaming Press Start Cards**, d'une valeur unitaire de **0,10 €**. Les cartes sont attribuées de manière aléatoire.

Les cartes ne peuvent être ni échangées, ni reprises, ni converties en espèces.

# ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera effectué le 12 avril 2025 via l'outil Random.org.

Les gagnants seront annoncés en **commentaire du post du jeu concours** dans la semaine suivant la fin du concours.

### **ARTICLE 6 – EXPÉDITION DES LOTS**

Les gagnants disposeront d'un délai de **trois (3) semaines** à compter de l'annonce des gagnants pour transmettre leur adresse postale via message privé sur TikTok. **Passé ce délai, le lot ne sera plus dû.** 

Les cartes seront expédiées entre avril et juillet 2025.

Les frais de livraison sont pris en charge par l'Organisateur **uniquement pour la France métropolitaine**. Pour les autres pays de l'UE, les frais d'expédition seront à la charge du gagnant.

## ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet, de TikTok ou de toute autre cause empêchant le bon déroulement du jeu.
- Retard ou perte des dotations par les services postaux.
- Non-conformité des informations fournies par les gagnants entraînant l'impossibilité de les contacter ou de leur expédier leur lot.

### **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et l'envoi des lots. Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant en contactant l'Organisateur à l'adresse suivante : [email de contact].

### ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

#### ARTICLE 10 – DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur demande à l'adresse suivante : [email ou site web].

#### **ARTICLE 11 – LITIGES**

Toute contestation relative au jeu sera tranchée par l'Organisateur. Le présent règlement est soumis à la loi française.